



# Expérimentation Clas

Commission Clas du 04  
septembre 2015

# Préambule

- Dans son rapport d'évaluation de la politique de soutien à la parentalité, en février 2013, l'inspection générale de l'action sociale (Igas) soulignait que les Clas occupent une place singulière à préserver dans le paysage éducatif. L'Igas confirmait l'intérêt d'un appui aux parents sur les sujets relatifs à la scolarité de leurs enfants et pour faciliter les relations familles-écoles. Elle interrogeait cependant son mode de financement actuel par la branche Famille au moyen d'une prestation de service centrée sur l'accompagnement des enfants.

# Préambule

- Le passage du mode de financement des Clas au moyen d'une prestation de service (Ps) centrée sur l'accompagnement des enfants à un fonds, **visé à développer et enrichir la dimension d'accompagnement à la parentalité du dispositif du Clas.** Le nouveau mode de financement devra permettre de prendre davantage en compte la dimension d'appui à la parentalité dans les projets Clas.

## Le déploiement de l'expérimentation dès la rentrée scolaire 2015-2016 dans dix départements

- - Caf de l'Ain ;
- - Caf de l'Ardèche ;
- - Caf des Ardennes ;
- - Caf des Deux Sèvres ;
- - Caf du Haut Rhin ;
- - Caf de l'Hérault ;
- - Caf des Landes ;
- - Caf de la Mayenne ;
- - Caf de la Nièvre ;
- - Caf des Yvelines.

# Bilan Clas 2014 - 2015

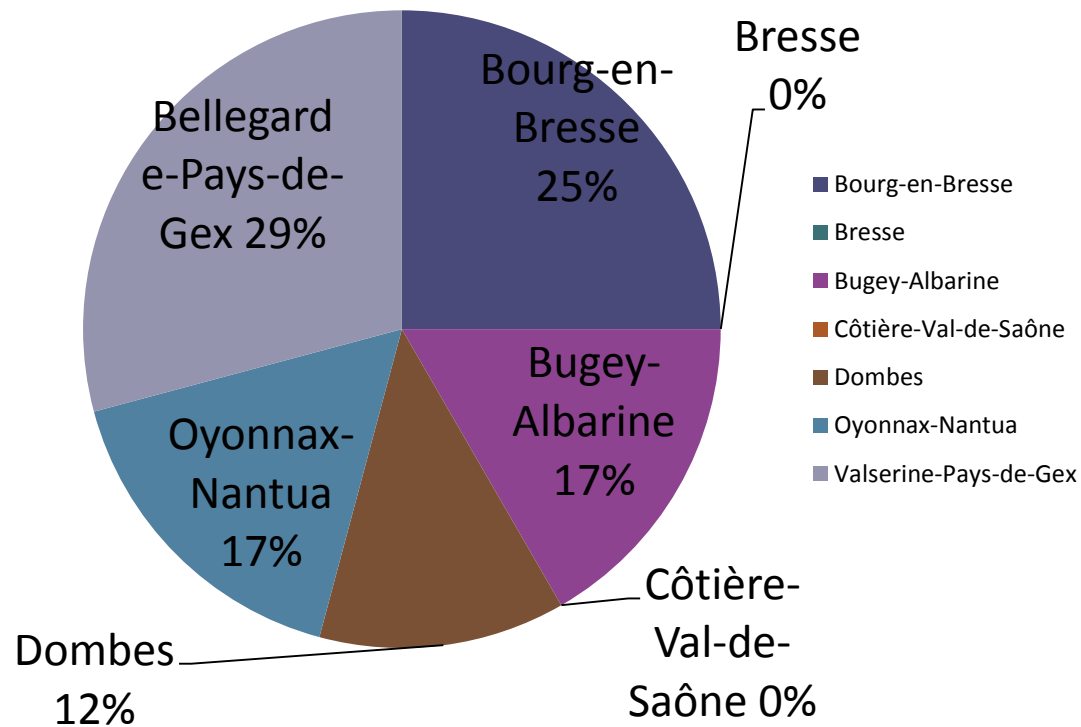
# Données générales 2014 - 2015

- 24 structures porteuses d'actions (25 en 2013-2014 et 27 en 2012-2013)
- 73 cycles accordés (contre 80 en 2013- 2014 et contre 78 en 2012 – 2013).
- 890 enfants 945 en 2014 / 955 en 2013 / 992 en 2012
- 102 bénévoles (76 en 2014 et 97 en 2013), 105 salariés (114 salariés en 2014 et 113 en 2013)

# Typologie des porteurs des actions Clas

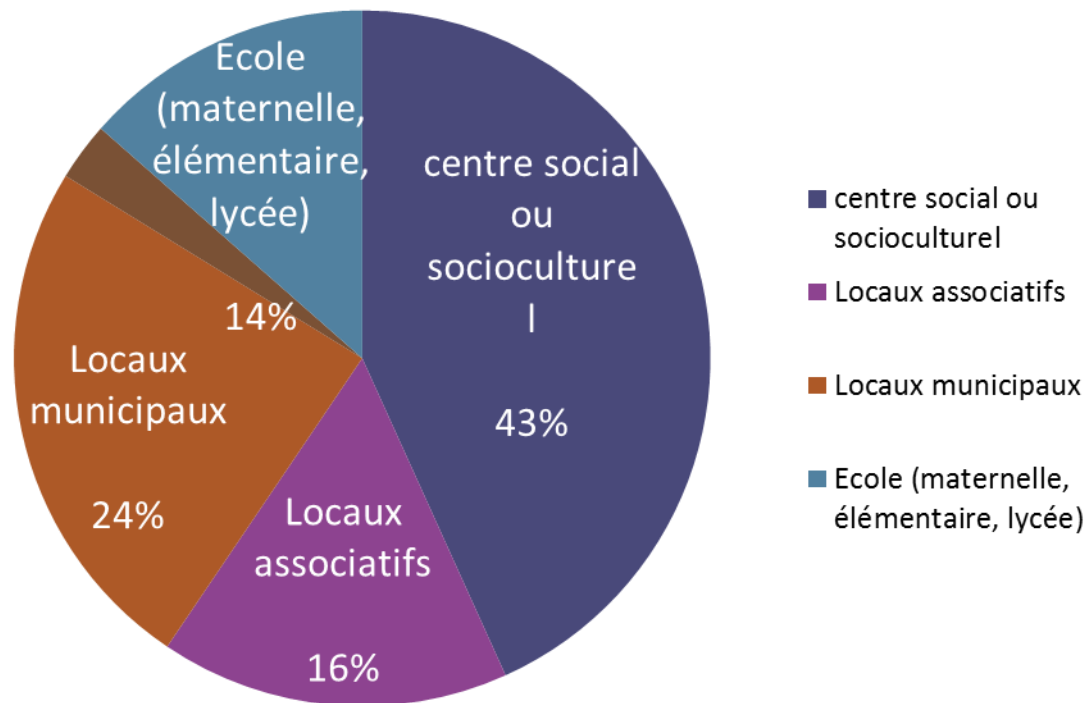
Les porteurs		
Type d'association	Nombre	%
Association affiliée à un réseau national	1	4%
Associations locales / de quartier	7	29%
Centres Sociaux	14	58%
Municipalités	2	8%
Autres	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>100%</b>

# Implantation des porteurs





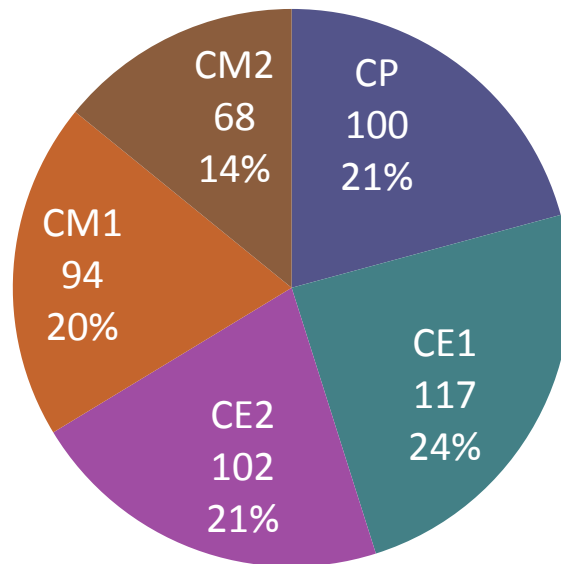
## LIEUX DE TENUE DES ACTIONS



# Nombre d'enfants scolarisés en primaire ayant participé au Clas - Année scolaire 2014 - 2015

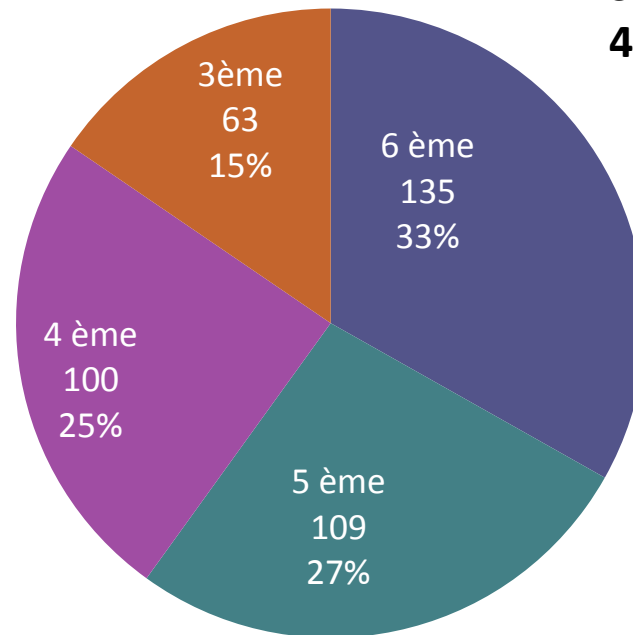
**Clas Primaire par classe**

**Soit un total de  
481 enfants**

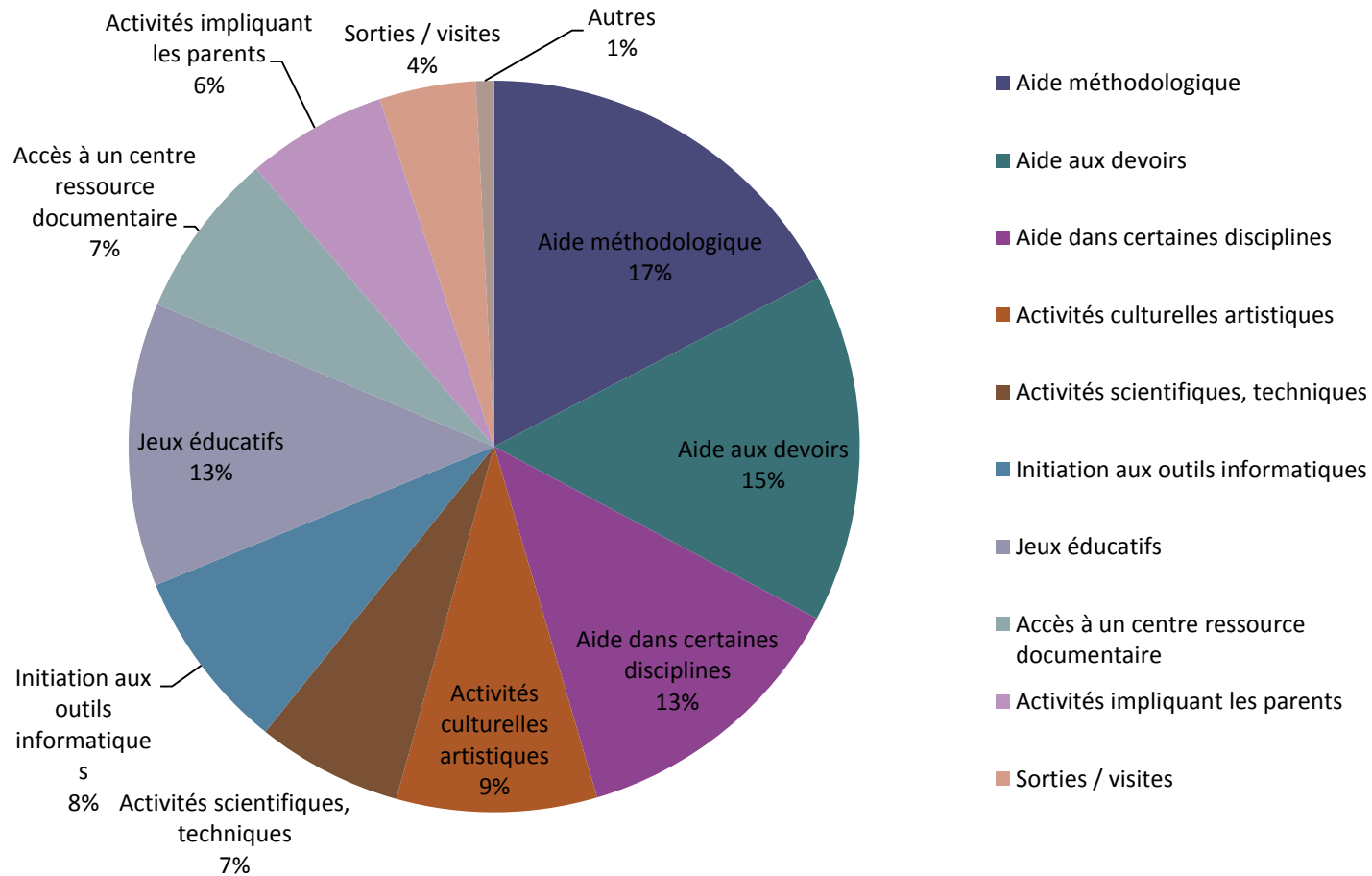


# Nombre d'enfants scolarisés au collège ayant participé au Clas - Année scolaire 2014 - 2015

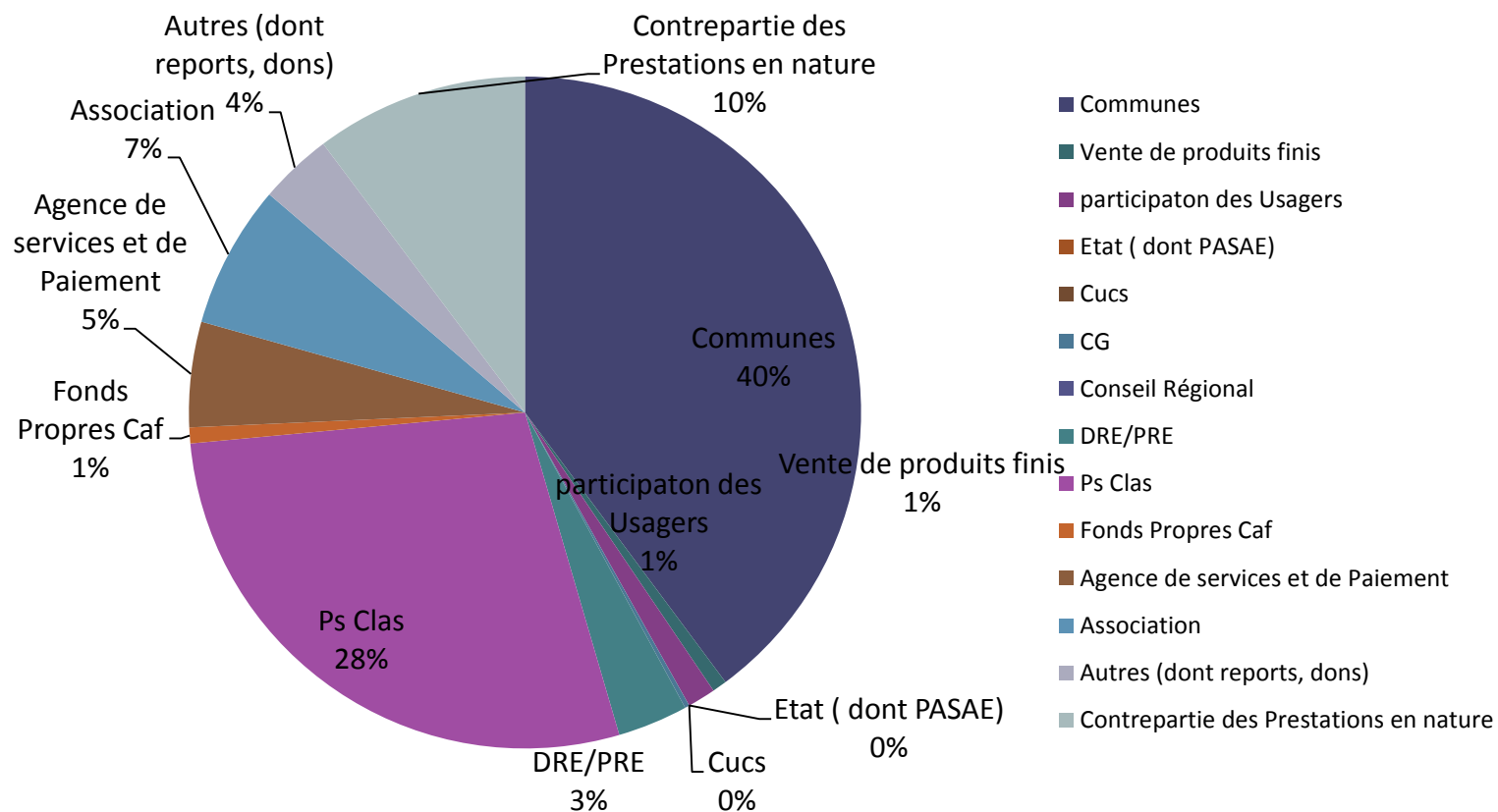
**Soit un total de  
407 enfants**



# Contenu des actions



# Financement de l'accompagnement à la scolarité



# Approche qualitative

- Le clas permet de désangoisser certains enfants et les aider à mieux comprendre les attentes de l'école. Ils apprennent des modalités d'organisation et de méthodologie que leur cadre familial n'est pas en mesure de leur apporter.
- Lorsque la relation Clas - école est bien établie, le regard et les représentations de chacun peuvent être modifiées: parent, enseignants.

# Approche qualitative

- Parentalité:
- Certaines situations et problématiques scolaires peuvent être dénouées dans le cadre du clas dans la relation / parents / enfant / établissement.
- Les parents peuvent dans ce cadre porter un autre regard sur les attendus de l'école et sur leur enfant.
- Deux typologies de situations semblent revenir.
- - Les parents qui voudraient mais qui semblent totalement désemparés sur les questions d'accompagnement à la scolarité.
- - Les parents qui considèrent que c'est un tiers qui doit assurer l'accompagnement de leur enfant. Il n'y a pas nécessairement désinvestissement de la question scolaire mais plutôt une incapacité à pouvoir s'en saisir.
- La contrainte culturelle et la barrière de la langue sont deux obstacles à la rencontre école – parent qui sont citées par les porteurs de projet.

# Approche qualitative

- Des essais timides d'implication des parents et qui ne rencontrent pas toujours le public attendu.
- Des relations des porteurs de projet avec l'école qui ne sont pas toujours très construite, suivi dans la durée.
- Des questionnements sur les instances de coordination des dispositifs et la place du clas dans ces instances de coordination.
- Fin de l'accompagnement éducatif au collège: quelle incidence pour le clas ?



# Questionnements

- Des questionnements sur les instances de coordination des dispositifs et la place du clas dans ces instances de coordination.
- Fin de l'accompagnement éducatif au collège: quelle incidence pour le clas ?
- Quelle coordination réponse Clas et TAP (sujet non abordé dans le nouvel appel à projet)?

# Présentation du dispositif

# Principes généraux

- Cette expérimentation s'appuie sur les principes généraux du dispositif d'accompagnement à la scolarité, fixés par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001.
- Ce dispositif partenarial hors temps scolaire, centrée sur l'aide méthodologique au travail scolaire, **propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école.** Les actions Clas contribuent ainsi à l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien-être.
- Les Clas créent aussi les conditions d'une prise en compte, par les porteurs de projets, du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiatisation des relations avec l'école.

# Principes généraux

- Le dispositif d'accompagnement à la scolarité associe les services déconcentrés de l'Etat, les caisses d'Allocations familiales, le Département, les délégués de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.
- Ce comité départemental partenarial, grâce à l'expertise des partenaires qui en sont membres :
  - - réalise un état des lieux de l'offre d'accompagnement existant dans l'environnement des établissements scolaires (programmes de réussite éducative, accompagnement éducatif, projet éducatif local...);
  - - prend en compte cette offre pour déterminer, dans la perspective du développement d'une offre adaptée, les actions soutenues dans le cadre du dispositif Clas;
  - - veille à la cohérence des dispositifs d'accompagnement des élèves hors du temps scolaire ;

# Le référentiel d'intervention

# Un référentiel d'intervention Clas

- Le référentiel d'intervention clarifie les conditions d'éligibilité des projets Clas et constitue pour les Caf expérimentatrices, au regard de critères précis, la base pour valider le financement des projets Clas par la branche Famille.

# L'accompagnement à la scolarité: définition

- Créé en 1996, le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.
- C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la terminale.
- **Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.**

# L'accompagnement à la scolarité

- **L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole.**
- Il offre aux parents un espace d'information de dialogue et d'écoute visant à leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants, les doter d'une meilleure connaissance de l'Ecole, les familiariser avec un vocabulaire et des activités de type scolaire. L'accompagnement à la scolarité devient ainsi un moyen privilégié pour rendre les codes de l'école compréhensibles aux parents.



# L'accompagnement à la scolarité:

- En mobilisant des stratégies diversifiées l'accompagnateur à la scolarité met l'accent sur l'importance de la régularité et de l'organisation du travail personnel et sur la méthodologie
- Il encourage le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir et s'attache tout particulièrement à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire. Il travaille à valoriser l'estime de soi des enfants et des jeunes.

# L'accompagnement à la scolarité:

- L'accompagnement à la scolarité s'inscrit également dans un environnement de proximité et, en ce sens, **participe à la cohérence éducative globale sur un territoire donné** en développant et en recherchant les partenaires qui lui sont nécessaires pour développer les actions conduites.

# L'accompagnement à la scolarité.

- Le dispositif du Clas porte sur l'ensemble du cursus scolaire, de **l'école élémentaire au lycée d'enseignement général ou technologique.**

Cet accompagnement scolaire est destiné :

- **aux enfants et aux jeunes** qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social, de l'appui et des ressources pour s'épanouir et réussir à l'école.
- **aux parents de ces enfants**

L'orientation des enfants se fait en accord avec leurs parents et en lien avec les enseignants.

## L'accompagnement à la scolarité :

- La branche famille finance le dispositif du Clas au titre de l'appui à la parentalité et « **toute action qui relèverait exclusivement de l'aide aux devoirs** et du seul accompagnement au travail scolaire, individualisé ou non, ne relève pas du champ du financement et **est donc à exclure** ».   
Extrait de la lettre circulaire 2011-176 du 2 novembre 2011
- Ainsi pour être éligible au financement dans le cadre du fonds national parentalité, les projets Clas retenus doivent développer de manière cumulative :
  - un axe d'intervention auprès des enfants ;
  - un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
  - un axe de concertation et de coordination avec l'école.

# 1. L'intervention auprès des enfants et des jeunes

- Les actions développées et proposées aux enfants et aux jeunes ont pour fonction de doter ces derniers **de prérequis à la scolarité** qu'ils ne trouvent pas dans leur cadre de vie familial.
- En mobilisant des stratégies diversifiées l'accompagnateur à la scolarité met l'accent **sur l'importance de la régularité et de l'organisation du travail personnel et sur la méthodologie.**
- Il encourage le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir et s'attache tout particulièrement à **renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire.** Il travaille à valoriser l'estime de soi des enfants et des jeunes.

Le projet Clas :

- - **propose aux jeunes des méthodes et des approches susceptibles de leur faciliter l'acquisition des savoirs ;**
- - **propose d'élargir les centres d'intérêt et de promouvoir les apprentissages de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources artistiques, culturelles, sportives sociales ou économiques de la ville et de son environnement proche ;**
- - **met en valeur leurs compétences et leurs acquis.**

## 2. L'intervention auprès parents

- *Le projet d'accompagnement à la scolarité doit décliner un axe de travail impliquant les parents en valorisant leurs compétences.*
- L'objectif est de ne pas se substituer aux parents et de leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants, les doter d'une meilleure connaissance de l'École, les familiariser avec un vocabulaire et des activités de type scolaire.
- L'accompagnement à la scolarité devient ainsi un moyen privilégié pour rendre les codes de l'école et de l'environnement proche compréhensibles aux parents.

L'accompagnateur établit des liens avec les parents des enfants, soit pour :

- les aider à reprendre confiance dans leur rôle de parents ;
- les soutenir dans leur effort personnel d'information et leur relation avec l'école lors de réunions organisées au sein de l'école, par exemple ;
- les orienter vers les actions proposées dans le cadre des autres dispositifs de soutien à la parentalité.
- **Enfin les projets retenus doivent positionner la famille comme un partenaire des actions mises en place, lui reconnaissant ses capacités éducatives.** Cette reconnaissance du rôle des parents dans leur fonction éducative auprès de leurs enfants et leur implication dans le dispositif **doit se traduire par des actions concrètes.**

# L'intervention auprès parents : quelles déclinaisons ?

- **Information des parents et rencontres programmées tout au long de l'année scolaire**, et non seulement au moment de l'inscription de l'enfant, avec des moyens propres à définir par chaque opérateur ;
- **Formalisation des engagements de chacun** (enfant, parent, opérateur, école) favorisant notamment l'information sur les objectifs et les contenus des actions et leur évaluation ;
- **Organisation de temps forts et de convivialité partagée** (manifestations, sorties, fêtes, etc.) permettant une relation d'échanges et de partage, ;
- **Sessions Clas partagées enfants/Parents**, lors de certains temps forts (points d'étapes d'un projet) ;
- **Actions coordonnées avec les services et équipements existants tels que les équipements de quartier**, dont les centres sociaux et les porteurs de projet des actions d'appui à la parentalité soutenus dans le cadre des Reaap.

### 3. La concertation et la coordination avec l'école

- Cette concertation et coordination avec les établissements scolaires doit s'établir en permanence et se traduire par des actions mises en place à des moments privilégiés :
  - lors du diagnostic préalable, puis lors de la conception du projet CLAS (repérage des difficultés existantes, des enfants et parents en besoin d'accompagnement, construction du projet Clas) ;
  - lors du démarrage de l'activité pour harmoniser les interventions entre l'école, les parents et l'organisateur de l'accompagnement à la scolarité (construction du projet Clas et repérage des enfants ;
  - au cours de l'année, en cas d'une difficulté rencontrée par les organisateurs de l'accompagnement à la scolarité ;
  - lors du bilan de fin d'année et de l'évaluation de l'efficacité de l'intervention



# Encadrement

- Le projet d'accompagnement à la scolarité propose une prise en charge collective des enfants. En cela, il se distingue de tout accompagnement individualisé dans le cadre d'une aide aux devoirs.
- Par ailleurs, la mise en œuvre d'une action Clas concerne un groupe identifié d'enfants. Dans certains cas, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement mobilisant une prise en charge individuelle comme soutien et enrichissement de la démarche collective et comme moyen d'implication des parents.
- Pour faciliter la relation de confiance avec et entre chaque enfant, un collectif composé de 5 à 15 enfants maximum est constitué.
- Le nombre des accompagnateurs mobilisés doit permettre une prise en charge personnalisée des enfants et des jeunes, adaptée au contexte social, et qui se traduit à titre indicatif **un accompagnateur pour 5 à 7 enfants maximum.**

# Déclinaison d'un projet Clas

- **Le Clas s'organise en dehors du temps scolaire**, se tient dans des locaux associatifs, communaux voire ponctuellement au domicile des parents et des jeunes concernés dans le cadre d'une intervention collective ;
- **Il s'organise sous forme de séances hebdomadaires** qui s'appuient sur un temps de détente et de discussion, et **des activités supports mobilisant la pédagogie de détour** (aide méthodologique au travail personnel, activités ludiques, artistiques, culturelles ou sportives qui permettent de renforcer le plaisir de l'enfant ou du jeune dans son rapport aux apprentissages) ;
- Il propose des séances de travail avec les enfants dont la fréquence et la régularité permettent une progression des enfants et des jeunes ; à titre indicatif, deux séances hebdomadaires sont préconisées ;
- **Il s'inscrit dans une continuité d'intervention en s'organisant sur l'ensemble de l'année scolaire auprès d'un même groupe d'enfants**, dans le cadre d'une logique de projet et de continuité de l'action.

# L'appel à projet unique

Pour harmoniser la mise en œuvre de l'expérimentation, un appel à projet unique est utilisé dans les dix départements

- L'appel à projet unique est construit en trois parties :
- - une première partie qui intègre la note de cadrage départementale ;
- - une deuxième partie qui intègre des textes de référence ;
- - une troisième partie qui constitue le dossier unique de demande de financement Clas 2015-2016.



# Financement

**Le référentiel d'intervention clarifie les conditions d'éligibilité des projets Clas et constitue pour les Caf expérimentatrices, au regard de critères précis, la base pour valider le financement des projets Clas par la branche Famille.**

**Ainsi pour être éligible au financement dans le cadre du fonds national parentalité, les projets Clas retenus doivent développer de manière cumulative :**

- un axe d'intervention auprès des enfants ;**
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;**
- un axe de concertation et de coordination avec l'école.**

# Un nouvel outil de financement

- A compter de la rentrée scolaire 2015-2016, dans les dix départements expérimentateurs, le financement des projets Clas se fera sous la forme d'une subvention globale au projet en remplacement du financement des Clas au moyen de la Ps.

# Un nouvel outil de financement

- Le financement octroyé aux porteurs de projet Clas dans le cadre du troisième volet du fonds national parentalité, devra répondre aux trois critères suivants :
  - - un cofinancement du projet Clas ;
  - - un montant total des financements accordés par la branche Famille qui ne peut excéder 80 % du coût total du projet (fonds nationaux et fonds locaux) ;
  - - l'ensemble des recettes (financements octroyés par la branche Famille et les autres subventions) ne peuvent excéder 100 % du coût du projet Clas.



# Deux niveaux de financement sont proposés par collectif d'enfants :

- Deux niveaux de financement sont proposés par collectif d'enfants :
- - une fourchette de financement « plancher » fixée à un montant de 1 600 € à 2 400 € **pour les porteurs de projet qui répondent à minima au référentiel d'intervention ;**
- - une fourchette de financement « majoré » fixée à un montant de 2 400 € à 3200 € **pour les porteurs de projet qui présentent dans leur projet des actions concrètes en direction des familles** et une réelle plus-value par rapport au référentiel d'intervention des Caf.
- Ces deux fourchettes de financement constituent un levier pour accompagner et encourager les porteurs de projet vers la qualification de leurs actions.